

INFORMATIONS GÉNÉRALES

ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

CLASSE DE MISE A NIVEAU CINÉMA AUDIOVISUEL



La présence des étudiants au Lycée SAINT-JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE est le résultat d'un choix. Il suppose l'adhésion au projet éducatif et au règlement intérieur.

RENTRÉE

Date à définir

à 10 h 00 : accueil dans l'amphithéâtre du centre audiovisuel



HORAIRE HEBDOMADAIRE

Du lundi au vendredi : entrée dans l'établissement à partir de 7 h 45

Début des cours à 8 h 00. Les étudiants doivent être entrés dans l'établissement au moins 5 minutes avant le début des cours.

L'emploi du temps des classes sera communiqué aux étudiants le jour de la rentrée.

VEHICULES

Les étudiants ne sont pas autorisés à stationner leur véhicule dans l'établissement.

Un emplacement est réservé pour les bicyclettes, vélomoteurs et motos qui sont obligatoirement munis d'un antivol. Les engins motorisés doivent être conformes aux normes en vigueur (éclairage, bruit...). **Le lycée décline toute responsabilité en cas de vol ou dégradation.**

Les étudiants ne se déplacent pas avec leur casque dans l'établissement. Il est mis à leur disposition des casiers individuels (coût de la location annuelle : **10 €**). Pour tout renseignement, s'adresser au service vie scolaire.

TENUE DES ETUDIANTS

L'usage du tabac est strictement interdit dans l'enceinte de l'établissement. La tenue vestimentaire et la coupe de cheveux doivent être conformes aux attentes de l'établissement (correctes et non excentriques). Le piercing est interdit. Pour les garçons, la boucle d'oreille et la casquette ne sont pas autorisées.

Tout objet dangereux (cutter, bombe aérosol de défense, pointeur laser...) est formellement interdit dans l'enceinte du lycée. L'utilisation du téléphone portable est interdite dans l'enceinte du lycée.

RESULTATS SCOLAIRES

Les résultats seront disponibles sur le site internet « Ecole directe ». (les codes d'accès sont envoyés par courrier au début de l'année scolaire)

CONDITIONS FINANCIERES

Le tarif annuel de la formation est de : 3 920 €

Les étudiants peuvent occasionnellement déjeuner au lycée. Un foyer des étudiants avec vente à emporter ou sur place est à leur disposition. Pour les repas à la cantine, le prix du ticket est fixé à **8.50 €**.

MODE DE REGLEMENT

La facture ANNUELLE est disponible sur le site Ecole Directe mi-octobre. Son règlement s'effectue par **prélèvements automatiques mensuels**.

Premier prélèvement : le 7 novembre
Dernier prélèvement : le 7 juin
soit au total 8 prélèvements mensuels.

Pour cela, veuillez compléter et signer le mandat de prélèvement accompagné d'un relevé d'identité bancaire ou postal.

Aucune dérogation à ces dates ne peut être accordée



Dates à venir

LES ÉTUDIANTS SERONT SOLLICITÉS